



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU
PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS**

27 juillet 2009

À ARVIEUX - MAISON DU PARC

Membres présents :

Alain BLANC
Marie BOUCHEZ
Marcel CANNAT
Philippe CHABRAND
Michel CHAVROT
Didier GENIN
Yves GOÏC

Luc HERRY
Henri HUBERT
Jean-Claude MARCHETTI
Jeannine MARCUZZI
Jean MOREL
Carole TRAVER

Maire d'Arvieux, pouvoir de Joël GIRAUD
Conseillère Régionale, pouvoir de Bernard LETERRIER
Conseiller Général
Conseiller municipal d'Arvieux
Conseiller municipal de Ceillac
Conseiller municipal d'Aiguilles,
Conseiller municipal d'Abriès, pouvoir de Christian
LAURENS
Conseiller municipal de Moline
Adjoint au Maire de Château Ville Vieille
Conseiller municipal d'Aiguilles
Conseillère municipale de Château Ville Vieille
Maire d'Eygliers
Conseillère municipale de Ceillac

Invités présents :

François ATHANE
Philippe GONDOLO
Pierre BLANC
Christophe THOMAS
Jacques BOSIO
Michel FAURE

Conseil Régional Mission de coordination des projets de territoire
Conseil Régional Service espaces naturels et forêts
Président de l'association « les amis du Parc »
Association « les amis du Parc »
Délégué de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras
Délégué de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras

Membres excusés :

Mathieu ANTOINE
Jean-Luc BENHAMIAS
Jean-Claude CATALA
Jean-Philippe CHERBONNIER
Joël GIRAUD
Christian LAURENS
Bernard LETERRIER
Francis MARTIN
Christine NIVOU
Jean-Pierre PLAZY
Noël RIBET
Olivier WEBER

Délégué de Saint Véran
Conseiller régional
Conseiller général
Conseiller municipal d'Abriès
Vice Président du Conseil Régional
Maire de Ristolas
Maire de Guillestre
Maire de Moline
Conseillère régionale
Conseiller municipal de Ristolas
Conseiller municipal de Vars
Conseiller municipal de Saint Véran

Assistaient également :

Jacques VALLET Directeur du Parc, Xavier BLETTERIE, Michel BLANCHET, Yolande DITER, Anne GOUSSOT, et Serge FARAUT, agents du Parc et Jérémy DUMOULIN stagiaire.

Le Président ouvre la séance à 17h30. Il accueille les participants au Comité syndical et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est principalement consacré au renouvellement de la charte. L'objectif est de prendre connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur, des propositions du Bureau de modification du texte de charte, de valider en fin de réunion le projet amendé ainsi que les nouveaux statuts. Le Président rappelle que lors du dernier Comité syndical, un calendrier serré a été retenu pour tenter d'accomplir la prochaine étape d'approbation par les collectivités d'ici fin octobre, ce qui suppose que ce Comité syndical statue sur la version finale.

Il demande au Directeur de présenter le rapport du Commissaire enquêteur qui a conclu par un avis favorable : projection du rapport en séance avec mise en évidence des points remarquables.

Le Président apporte quelques compléments :

- une réponse sera apportée à chaque contributeur par courrier ;
- concernant la CC du Guillestrois une réponse point par point sera faite ;
- pour Vars il semble que l'observation se réfère à une version qui précède celle soumise à l'enquête publique. Le quiproquo sera levé ;
- Pour Molines il est rappelé que la charte vise la densification d'urbanisation, ce qui ne gêne pas la construction de Clos Gontier ;
- Pour Aiguilles, il faut poursuivre le dialogue de compréhension mutuelle.

Puis le Directeur présente les modifications du texte de charte proposées par le Bureau pour tenir compte des contributions apportées lors de l'enquête publique relevées par le Commissaire enquêteur : projection de la charte avec surlignage des modifications. Il est précisé que les modifications ne peuvent pas conduire à une refonte complète de la rédaction compte tenu des conclusions de l'enquête publique, mais ont pour but d'apporter des précisions, des éclaircissements au texte existant.

Pierre BLANC Président de l'association des Amis du Parc constate que le Conseil consultatif des Queyrassins et Amis du Parc du Queyras disparaît au profit du Conseil environnemental, social, économique et culturel. Le Président rappelle que ce Conseil est exigé par le cadre législatif pour un PNR. D'autre part les associations seront représentées dans le Conseil selon des modalités qui seront définies dans le règlement intérieur à établir.

Jacky BOSIO s'interroge sur la signification de l'expression "réduire progressivement les emprises sur le lit majeur". Le Président indique que le lit majeur d'une rivière doit être préservé au sens de la loi.

Le Président propose au Comité syndical de valider les modifications proposées.

Voté à l'unanimité

Les nouveaux statuts :

Le Président indique que les statuts du Syndicat mixte doivent être révisés pour que ce dernier puisse mettre en application la future charte et soit en conformité avec le cadre législatif actuellement en vigueur.

Le Directeur présente le nouveau texte élaboré en concertation étroite avec le service juridique de la Région. La rédaction des anciens statuts a été totalement reprise avec un triple objectif : une mise à jour juridique, permettre l'entrée des Communautés de communes et assouplir les modalités d'application pour améliorer l'efficacité.

Par rapport au texte transmis aux membres du Comité syndical,

- des observations de forme sont faites et prises en compte (syntaxe, numérotation, organisation de certains articles) ;
- concernant la représentation, Marcel CANNAT demande que celle du Département soit de 2 Délégués avec 2 voix, ce qui est accepté ;
- concernant la nouvelle répartition des cotisations statutaires, la remarque d'Eyglis de réduire sa cotisation considérant qu'elle n'est pas en rapport avec les retombées, n'est pas retenue au motif que ce n'est pas l'esprit d'une cotisation statutaire à un organe de gestion d'un projet de territoire ;
- Marcel CANNAT est favorable à l'ajustement de la cotisation départementale (10% du total des cotisations statutaires) compte tenu de l'augmentation acceptée de la représentativité du Département ;
- À la question d'Alain BLANC sur la modicité de la cotisation des Communautés de communes, le Président précise que les contributions du territoire sont déjà prises en compte par les participations communales et que l'entrée des EPCI est rendue nécessaire par la loi.

Avec l'intégration des modifications proposées en séance, le Président soumet au vote des élus les nouveaux statuts.

Adopté
Pour 15
abstention 1 (Jeanine MARCUZZI)
Contre 0

Décision Modificative n° 1 "gestion des embâcles"

Cette décision est rendue nécessaire pour doter le compte 45 "gestion des embâcles" en recettes et dépenses afin de pouvoir payer les entreprises qui réaliseront ces travaux.

Approuvée à l'unanimité

Plus aucune question n'étant soulevée le Président lève la séance à 20H15